

Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure organisé au titre de l'année 2021 (« B en B sup »)

Rapport établi par le jury

Les épreuves de la session 2021 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire d'administration de classe supérieures se sont déroulées le 10 mars 2020.

1. Les candidats

Conformément à l'arrêté du 29 avril 2011, vingt-trois postes sont ouverts pour les fonctionnaires de la CDC.

✦ ✦ 149 collaborateurs relevant de la CDC se sont inscrits, 135 étaient présents pour l'épreuve écrite.

✦ 23 candidats relevant de la CDC ont été déclarés admis.

	Inscrits	Présents	Absents	Admis
Femme	112	101	11	19
Homme	37	34	3	4
Total	149	135	14	23

Tranche âge	Inscrits	Présents	Absents	Admis
moins de 35 ans	32	30	2	3
35 à 44 ans	70	64	6	14
45 à 54 ans	32	28	4	3
55 ans et +	15	13	2	3
Total	149	135	14	23

Moyenne générale	9,83
------------------	------

A la suite de sa réunion post corrections, le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admission définitive à la note de **12,75** sur **20**.

Directions	Inscrits	Présents	Absents	Admis
CNP				
DEOF	9	9		1
DFSP	1		1	
DFE	4	4		
Direction des services centraux				
DG/DGCO/DG2C/DGDA/DGDR	8	8		2
DRH (DHA-DHE-DHC-DHG)	18	17	1	3
BDT	22	18	4	1
DRT	21	21		1
DRS	42	35	7	9
<i>Angers/Paris</i>	20	17	3	2
<i>Bordeaux</i>	22	18	4	7
<i>Cholet</i>				
DCB	9	9		1
ISY	1		1	
SDSI	4	4		1
SGG	9	9		4
HORS CDC	1	1		
Total	149	135	14	23

2. L'épreuve écrite d'admission

L'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels indique que l'épreuve écrite d'admission consiste, à partir d'un dossier documentaire de 30 pages maximum, en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse et de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel.

Le sujet, portant sur l'intelligence artificielle, a été conçu de sorte à répondre à plusieurs conditions :

- Ne pas présenter de lien direct avec un métier de la CDC afin de ne pas avantager ou désavantager les collaborateurs selon leur direction d'appartenance ;
- S'inscrire dans un thème en pleine actualité qui concerne tout le monde,
- Fournir, dans le dossier, tous les éléments nécessaires à son traitement,
- Proposer une véritable mise en situation pratique, conformément au texte d'organisation, conduisant à faire preuve de bon sens pour concevoir des documents opérationnels s'incluant dans le cadre de l'activité administrative réelle (note synthétique et power point).

La note de synthèse devait s'articuler autour de trois points.

1. Problématique liée à l'intelligence artificielle et les enjeux de cette dernière
2. Les dangers effectifs ou virtuels de l'intelligence artificielle et
3. Les perspectives qu'elle offre

Sur le fond, le jury constate :

- Le niveau des copies apparaît inégal mais il se caractérise par une faiblesse générale bien que le sujet ne présentait pas de difficultés de compréhension particulière, et que le plan était fourni en filigrane.
- La multiplicité des documents fournis pour l'analyse a, probablement été, un élément contraignant voire dissuasif pour certains candidats alors qu'ils étaient accessibles.
- Certains candidats font preuve d'un manque du « sens du verbe » faute de sa maîtrise, de sorte que leur expression prêtait parfois à confusion.

Le jury juge bon de rappeler aux candidats que l'essentiel tient à la compréhension exacte du sujet pour pouvoir y répondre de façon rigoureuse et claire. En effet, maîtriser un sujet c'est d'abord le lire de sorte à pouvoir le reformuler selon ses propres mots.

Le jury constate une gestion du temps malaisée traduite par le fait que des candidats n'ont pas traité la partie power point. L'exercice étant projeté dans un cadre professionnel, il est essentiel que les candidats aillent au bout de l'exercice écrit proposé.

Sur la forme, le jury constate :

- Une bonne présentation des copies (orthographe globalement correcte, page aérée, etc) ;
- Parfois un manque de fluidité dans la rédaction des notes (absence de plan structuré mettant en exergue les liens existants entre les différents documents et le terme) ;
- Un non-respect du formalisme imposé: bon nombre de candidats ont fait preuve de méconnaissance des modalités de présentation de la note en ignorant notamment timbre, objet, destinataire, etc.

- Qu'il importe de rappeler que le rédactionnel des candidats ne doit pas tendre vers une forme de dissertation.

Le jury rappelle qu'il faut veiller au respect de la méthodologie spécifique à la rédaction dans le cadre de ce cas pratique. Le jury ne peut que recommander aux candidats de suivre une formation spécifique pour l'examen professionnel (méthodologie, gestion du temps) et de s'entraîner dans les conditions de l'examen.

Les membres du jury tiennent à remercier chaleureusement Mmes Céline Chabrolles, responsable du service concours, Christine Galliard et Armelle Bennabi chargées de l'organisation de cette session 2021 qui, par leur professionnalisme, leur disponibilité et leur pro- activité, ont contribué au bon déroulement des épreuves dans un contexte très particulier lié à l'épidémie de COVID.